

Date: 16 mars 2021
Heure: 19 h 30
Lieu: Par visioconférence (TEAMS)

Procès-verbal

Considérant le contexte actuel de la COVID-19 et en cohérence avec les directives de la Santé publique, exceptionnellement, la séance régulière du conseil d'administration se tient par visioconférence (TEAMS).

Présences :	Isabelle Tanguay	Administrateur (District 1)
	Louise Ouellet	Administrateur (District 2)
	Mélanie Veilleux	Administrateur (District 3)
	Édith Tremblay	Administrateur (District 4)
	Denise Caron	Administrateur (District 5)
	Marc Lemay	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
	Yves Breton	Administrateur (Communautaire, sportif, culturel)
	Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
	Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
	Marc-Antoine Rioux	Administrateur (18 à 35 ans)
	Sylvie Michaud	Administrateur (Personnel de direction d'établissement)
	Christiane Séguin	Administrateur (Personnel d'encadrement)
	Manon Morin	Administrateur (Personnel professionnel)
	Amélie Morin	Administrateur (Personnel enseignant)
	Cynthia Belzile	Administrateur (Personnel de soutien)
	Vincent Pelletier	Observateur (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
	Nancy Couture	Directrice générale
	Catherine Boulay	Secrétaire générale

**Absence
motivée :** Aucune

Invité : Bernard D'Amours Conseiller-cadre

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance débute à 19 h 30 et tous les administrateurs sont présents.

1.1. Accueil d'un nouveau membre

La présidente, madame Édith Tremblay, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et profite de l'occasion pour souligner l'accueil d'une nouvelle administratrice, madame Christiane Séguin, qui assumera le reste du mandat de madame Nancy Couture, qui a dû démissionner comme administratrice représentante du personnel d'encadrement, à la suite de sa nomination à titre de directrice générale du CSSFL qui est effective depuis le 1^{er} mars 2021.

Madame Christiane Séguin avait été nommée substitut au représentant du personnel d'encadrement sur le conseil d'administration, lors de l'élection du représentant par l'ensemble des membres du personnel d'encadrement du CSSFL.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Veilleux :

QUE l'ordre du jour soit adopté en y incluant l'ajout des points suivants :

8.2 Amendement au Règlement N° 2 – *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs*;

13. Organisation administrative du CSSFL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 043 – 2021-03-16

3. Approbation et suivi au procès-verbal de la dernière séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Rioux :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 16 février 2021, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance du 16 février 2021 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 044 – 2021-03-16

4. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Agenda de consentements (approbation)

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

6. Information des comités et recommandations

6.1. Comité de gouvernance et éthique

La présidente du comité de gouvernance et éthique, madame Isabelle Tanguay, donne un résumé des sujets abordés lors de la rencontre du comité qui s'est tenue immédiatement avant la rencontre de la présente séance du conseil d'administration.

Les principaux sujets abordés étaient l'étude des amendements au Règlement n° 2 – *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* à recommander au CA et l'adoption des Règles de régie interne du comité de gouvernance et éthique.

Madame Tanguay précise que la directrice générale sera invitée à expliquer les amendements recommandés au Règlement n° 2, au point 8.2 de l'ordre du jour.

On précise, comme prévu par la Loi, que le comité de gouvernance et éthique a aussi le mandat de s'assurer que les membres du CA suivent la formation qui s'adresse spécifiquement à eux. On mentionne que l'ÉNAP, qui a développé la formation en ligne, achemine à la direction générale un bilan sur l'assiduité des représentants du CA. Par conséquent, on rappelle aux membres l'importance de compléter la formation.

6.2. Comité de vérification

La prochaine rencontre du comité de vérification est prévue pour le 18 mai prochain.

6.3. Comité des ressources humaines

La prochaine rencontre du comité des ressources humaines est prévue pour le 18 mai prochain.

7. Points d'informations générales et orientations stratégiques

7.1. Portrait du futur du CSSFL

À la suite de la demande formulée par un des administrateurs lors d'une séance antérieure du CA, la présidente invite monsieur Bernard D'Amours, conseiller-

cadre et ex-directeur général, à présenter sa vision des défis potentiels pour le CSSFL au cours des prochaines années.

Monsieur D'Amours aborde son exposé sous les quatre aspects suivants, soit : la gouvernance; la pédagogie; les ressources humaines et enfin le renouvellement du PEVR.

7.2. Demande Dégelis terrain

Avec l'accord de la présidente et étant donné qu'il s'agit d'un dossier qui a débuté alors que monsieur Bernard D'Amours était directeur général, l'actuelle directrice générale invite ce dernier à expliquer les tenants et aboutissants du dossier.

Monsieur D'Amours fait un résumé et donne les explications nécessaires et après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Dégelis pour l'aliénation, de la part du CSSFL, du terrain (Lot 4 328 179 du cadastre du Québec) sur lequel sont situés une partie de l'aréna, le terrain de balle-molle et le terrain de soccer;

CONSIDÉRANT la position que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a toujours maintenue depuis sa création en 1998;

CONSIDÉRANT aussi l'ouverture du CSSFL pour l'accord d'un bail emphytéotique éventuel dans le but de répondre aux besoins de la Ville de Dégelis;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration du CSSFL de régulariser le titre de propriété de l'aréna de la Ville de Dégelis;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Veilleux et **RÉSOLU** :

QUE le conseil d'administration du CSSFL confirme la position historique de l'organisation pour la conservation de son patrimoine immobilier;

DE ne pas procéder à l'aliénation de terrain lorsque la situation n'oblige pas cette éventualité pour répondre aux besoins des communautés présentes sur le territoire du CSSFL;

DE viser à trouver tout autre moyen avant de procéder à l'aliénation d'un bien immobilier pour répondre aux besoins des communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 045 – 2021-03-16

7.3. Élèves du 8^e rang Sainte-Françoise

La présidente invite la directrice générale à expliquer le contexte et l'histoire de la situation à l'origine de la demande de la Municipalité de Sainte-Françoise, à savoir que les élèves résidant dans le 8^e Rang de la Municipalité fréquentent l'école du village au lieu d'aller à l'école dans la Municipalité voisine.

Madame Couture trace le portrait de la situation, répond aux interrogations des administrateurs et précise que les discussions avec les parents des enfants concernés sont en cours et que la position à retenir sera celle qui prévaudra dans les années futures.

7.4. Organisation scolaire 2021-2022

La présidente invite la directrice générale à donner un topo sur les prévisions de l'organisation scolaire 2021-2022 dans l'ensemble des écoles du CSSFL.

Un portrait global de la prévision de clientèle et des impacts sur l'organisation scolaire 2021-2022 est présenté.

8. Dossiers à être adoptés

8.1. Contrats d'entretien et de réparations

La directrice générale présente et explique les quatre contrats d'entretien et réparation à accorder. Les résolutions suivantes sont adoptées :

École de la Marguerite à Auclair

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Les architectes Proulx et Savard inc. de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une partie des toitures et divers travaux à l'École de la Marguerite d'Auclair;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Les architectes Proulx et Savard inc. à la suite de l'ouverture, le 25 février 2021, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 220 000 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault et **RÉSOLU** :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2020-2021 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long, afin d'effectuer les travaux réfection d'une partie des

toitures et divers travaux à l'École de la Marguerite d'Auclair pour la somme de 220 000 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 046 – 2021-03-16

École de Saint-Eusèbe

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Goulet & Lebel, architectes de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection des finis de plancher et l'aménagement d'un vestiaire à l'École de Saint-Eusèbe;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Goulet & Lebel, architectes à la suite de l'ouverture, le 8 mars 2021, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 495 000 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Rioux et **RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2020-2021 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long, afin d'effectuer la réfection des finis de plancher et l'aménagement d'un vestiaire à l'École de Saint-Eusèbe pour la somme de 495 000 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 047 – 2021-03-16

École des Verts-Sommets, Saint-Athanase

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Les architectes Proulx et Savard inc. de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection de la toiture, de la façade principale et divers travaux (l'étanchéité et le drainage de la fondation et travaux dans le vide sanitaire) à l'École des Verts-Sommets de Saint-Athanase;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Les architectes Proulx et Savard inc. à la suite de l'ouverture, le 3 mars 2021, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Construction Béton 4 Saisons inc. de Saint-Arsène pour la somme de 634 800 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Morin et **RÉSOLU** :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2020-2021 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Construction Béton 4 Saisons inc. de Saint-Arsène, afin d'effectuer les travaux de réfection de la toiture, de la façade principale et divers travaux (l'étanchéité et le drainage de la fondation et travaux dans le vide sanitaire) à l'École des Verts-Sommets de Saint-Athanase pour la somme de 634 800 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 048 – 2021-03-16

École Gérard-Collin, Témiscouata-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Tetra Tech QI inc. de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection du système de ventilation de l'École Gérard-Collin à Témiscouata-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Tetra Tech QI inc. à la suite de l'ouverture, le 15 mars 2021, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Construction Béton 4 saisons inc. de Saint-Arsène pour la somme de 698 000 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Michaud et **RÉSOLU** :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2020-2021 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Construction Béton 4 saisons inc. de Saint-Arsène, afin d'effectuer la réfection du système de ventilation de l'École Gérard-Collin de Témiscouata-sur-le-Lac pour la somme de 698 000 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 049 – 2021-03-16

8.2. Amendement du Règlement n° 2 – *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs*

Comme précisé sous la rubrique **Comité de gouvernance et éthique** la directrice générale explique le contexte et présente les amendements au Règlement n° 2 – *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs*, que le comité de gouvernance et éthique recommande au CA pour adoption.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration, résolution CA 023 – 2020-12-21, du Règlement n° 2 – *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et éthique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault et **RÉSOLU** :

D'ADOPTER les amendements recommandés par le comité de gouvernance et éthique au Règlement n° 2 – *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* présentés et expliqués séance tenante, que l'on retrouve aux numéros 135 à 139 du Règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 050 – 2021-03-16

9. Rapports des directions de service

9.1. Ressources matérielles

- a) Reddition de comptes travaux d'entretien et réparation 2019-2020
- b) Planification des travaux 2020-2021

La présidente invite la directrice du Service des ressources matérielles, madame Fanny Larochelle, à présenter la reddition de comptes des travaux d'entretien et réparations 2019-2020 et donner un aperçu des travaux pour l'année 2020-2021.

Madame Larochelle partage le tableau résumé présentant les travaux effectués en 2019-2020 et ceux planifiés pour l'année 2020-2021. Elle répond aux questions des administrateurs et explique les spécificités des travaux effectués sur les bâtiments visés.

10. Affaires diverses

10.1. Formulaire « Déclaration des dirigeants »

On donne les précisions nécessaires pour remplir le formulaire « Déclaration des dirigeants » et on précise que celui-ci doit être complété et transmis au CSS au plus tard le 15 avril prochain.

11. Bons coups

On souligne que dans le cadre des journées de la Persévérance scolaire, la MRC de Témiscouata a souligné l'engagement de madame Suzon Tanguay, conseillère en orientation au CSSFL, et de monsieur Alain Dugas, président du Ballon sur glace mineur du Témiscouata, par la remise à chacun d'un certificat honorifique.

Le texte du communiqué de presse a été acheminé aux administrateurs.

12. Huis clos

La présidente demande aux administrateurs représentant du personnel, à l'observateur, à la secrétaire générale et à monsieur Bernard D'Amours, de se retirer pour permettre la tenue d'un huis clos.

Le huis clos débute à 21 h 28 et prend fin à 21 h 38.

13. Organisation administrative du CSSFL

Au retour du huis clos, la présidente fait part que les administrateurs acceptent la recommandation de la directrice générale sur l'organisation administrative du CSSFL, qui touche principalement l'affectation de certains personnels d'encadrement

et personnels de direction d'établissement étant donné la prise de retraite de quelques-uns d'entre eux.

Puisque la teneur de la recommandation fait en sorte qu'il y a création d'un nouveau poste de personnel hors-cadre, la présidente propose la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale, madame Nancy Couture, sur l'organisation administrative du CSSFL à compter de l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que cette recommandation implique la création d'un poste de directeur général adjoint à temps plein;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la création d'un poste hors-cadre relève du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par madame Édith Tremblay et **RÉSOLU** :

DE CRÉER un poste de directeur général adjoint à temps plein à compter du 1^{er} juillet 2021;

DE NOMMER monsieur Vincent Pelletier, directeur général adjoint à compter du 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 051 – 2021-03-16

14. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 38.

Édith Tremblay, présidente

Catherine Boulay, secrétaire générale